Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Inegalité des depenses dans un couple

Par Alain91700

Bonjour,

Je vous expose mon probleme, actuellement je suis en couple et proprietaire d'un appartement avec ma conjointe depuis plus de 6ans. Nous avons acheté un logement neuf; au debut, il etait convenu que je devais payer les traites financieres jusqu'a l'achevement et l'acquisition du biens.
Cependant depuis l'acquisition de notre appartement, nous avons du ouvrir un compte communs avec la banque qui nous a financer le credit immobilier. Depuis je verse mon salaire tous les mois comme il etait convenu, ma conjointe n'a pas fais de meme et depuis, elle a la main sur notre compte.
N'ayant aucun code d'acces au compte, je dois attendre qu'elle me verse de l'argent quand j'en ai le besoin. Je vis depuis sur mes heures supplementaires pour payer mon essence, telephone et quelque autres petites factures.J'effectue les depenses alimentaires et autres besoin avec le chequier du compte commun. En resumé, mon salaire paye toutes les depenses du mois compris prime et 13eme mois. N'ayant aucun accès au compte, je ne vois pas les transactions.
Je l'ai deja interrogé sur le sujet des depenses mensuelles. Elle m'a affirmé que nos 2 salaires y passaient tous les mois (plus de 4000? a 2).

Je la soupçonne de mettre de l'argent de son côté sur ses comptes personnelles alors que je n'ai pas accès a mon propre argent.

Dans le cas d'une separation avec ma conjointe, je souhaiterais savoir si son comportement financier pourrais jouer en ma faveur dans le cadre d'inegalité dans les depenses du compte communs dans un couple et dans le cas de transactions de mon argent vers ses comptes personnelles sans mon autorisation.
Cela pourrait il jouer aussi sur la vente de notre appartement et sur la garde de notre fils

J'espere avoir étè assez claire sur le sujet. Merci d'avance pour vos reponses

---
Par chamce

attention je connais dans mon entourage un homme qui lorsqu'il était marié. Il ne gérait pas les finances du couple. il a découvert après son divorce que son ex avait ouvert un compte à son nom et fait de nombreux déplacements bancaires du compte bancaire commun sur son compte perso!!

" les preuves les plus fréquemment présentées et recevables dans le cadre d'une divorce pour faute sont :

le témoignage (attestation manuscrite)
l'aveu
le constat d'adultère
des conversations téléphoniques
les écrits, lettes ou photos
le journal intime
emails et SMS
relevés bancaires"